

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2010

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 18 JANVIER 2010

Secrétaire : Michel BOCHE

Observations : Néant

2. Compte rendu des commissions

a. Commission « Patrimoine Bâti – Urbanisme (conception lotissement) – Plan Local d’Urbanisme – Assainissement

- budget d’investissement 2010 :

- amélioration isolation club house
- installation de la garderie provisoire à l’école publique
- achat d’un vidéo projecteur. Mr MARY propose de faire prendre en charge le coût de cet investissement par les associations de la commune en contre partie de leur utilisation gratuite. Cet appareil serait fixé dans la grande salle donc pas utilisable dans une autre salle pour une réunion d’association. Selon l’avis de Mme MERCERON, une location aux associations serait plus juste. Ceci représente un investissement important qu’il faudra revoir en commission pour établir des priorités. Y a-t-il des besoins au niveau des associations ? Au niveau de la commune ? (vœux du maire par exemple). Mr MARY pense qu’au fil des années, cet outil sera demandé par les utilisateurs de la salle des fêtes.
- Des tables supplémentaires à la salle des fêtes seraient également utiles pour des repas ou loto pour 600 personnes. A étudier en commission.

b. Commission « Enfance Jeunesse »

- Il faut envisager le remplacement de Mme BLANCHARD lors de sa formation en avril par une personne en intérim ou autre contrat à durée déterminée
- repas bio toujours à l’étude
- pédibus à l’école Henri Dès : des notes d’informations ont été adressées aux parents. Des devis ont été demandés :
 - pour 50 ponchos de couleurs vives au prix de 800 €
 - et des gilets fluo (sécurité) 276 €.

Des questions émanant de quelques parents insatisfaits du nouveau système ont été formulées directement auprès de conseillers municipaux : que fera-t-on pour les enfants de l’école privée quand la garderie périscolaire sera temporairement à l’école Henri Dès ?

Réponse du conseil : le car n’a pas été supprimé à la garderie pour l’instant.

Rappel : à l’origine, il s’agissait de régler un problème de gestion du temps à la cantine d’où la mise en place du pédibus. Le système fonctionne et donne satisfaction pour la gestion de la cantine, il est donc décidé de continuer après les vacances de février.

Dans un 2^{ème} temps d’autres questions peuvent venir jusqu’à la table du conseil et qu’il faudra résoudre, par exemple : le car sera-t-il conservé pour la garderie quand la situation sera rétablie, qu’en sera-t-il du car qui dessert les lotissements le matin et soir ?

Mme MERCERON insiste sur le fait que le transport à la garderie n’a jamais été remis en question que ce soit pour une ou l’autre des écoles.

Proposition du maire : on ne change rien pour l’instant à la garderie, c’est-à-dire on continue le service du car et on verra si on supprime le car quand la garderie sera réinstallée dans ses locaux. Il s’agit là d’une autre question. Il ne faut pas mélanger les raisons pour lesquelles nous avons décidé de supprimer le car de la cantine (uniquement pour une question de temps de service) il n’a jamais été question de la garderie.

Mr MARY précise que l’urgence est de sécuriser tout le parcours de l’école publique à la cantine.

Un courrier a été adressé à la DIRCO pour savoir si l'on peut disposer un feu de signalisation : réponse en attente.

Mme MERCERON souhaite aller plus loin et réaliser une bonne communication auprès des parents.

Mr MERCERON demande qu'un bilan de l'expérience Pédibus soit fait en fin d'année scolaire.

Mr MARY propose de faire une réunion avec les parents des 2 écoles pour expliquer les raisons pour lesquelles cette décision a été prise.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de fixer cette réunion le 24 février 2010 à 20 h 30. Mr le maire établira l'ordre du jour.

- Restaurant scolaire : achat de jeux, marquage au sol : à voir au prochain budget
- Conseil des jeunes : Des graph sur l'histoire du nom de Chiché (Cassius) sont toujours en projet sur le mur du foyer.

c. Commission « Voirie - Environnement naturel »

En l'absence de Mr RENAUDET, Mr CHATAIGNER fait le point sur les travaux.

- pose d'un panneau signalant la halte garderie et la bibliothèque, route de Parthenay
- travaux réalisés à la Noue Ronde (sécurité en face de l'étang acheté récemment par la commune) et rechargement de chaussée au Plessis (20 m)
- voirie du lotissement de la Forêt : demande en cours auprès de maîtres d'œuvre pour le suivi des travaux ;
- embauche en Contrat Unique d'Insertion de Mr CHATRY depuis le 1^{er} février à raison de 24 heures par semaine. Renouvelable 2 fois pour 9 mois.
- Travaux rue du Stade : en cours mais toujours problématiques. Un bi-couche sur toute la surface est prévu.
- Nantilly : une réunion a eu lieu concernant la nomination des rues de ce village. Des habitants voulaient faire référence à certains lieux qui ont existé (fontaine, la Davière). Accord du conseil.
- Lamier : l'élagage est commencé sur les voies communales avec broyage des branches. Location d'un broyeur à raison de 200 € par jour.

A ce sujet, nous avons reçu une demande d'un habitant de la commune pour récupérer les branches broyées pour leur jardin. A étudier en commission.

- passage piétons dans le bourg : voir pour refaire la peinture.

d. Commission Vie Associative

- location de la salle : le conseil décide de louer gratuitement la salle pour des associations départementales qui ont une association locale adhérente (ex. congrès départemental des AFN, congrès départemental pour les donneurs de sang). S'il s'agit d'une personne privée qui fait la demande pour un groupement ou une amicale d'entreprise, la salle est alors payante.

- 14 juillet : la commission propose un rallye pédestre
- journées du patrimoine : chacun peut d'ores et déjà prendre des photos des mares ou ruisseaux. A voir également avec les services du Pays du Bocage Bressuirais (Mr BOULY).
- Soirées à thème « Cap Vert »

Mr MERCERON a rencontré Maria TAVARES de Boismé pendant plusieurs heures pour préparer la réunion. Dès échanges intenses ont déjà commencé. Le couple à plus ou moins raconté sa vie en toute franchise. Une prochaine rencontre est prévue le 1^{er} mars. Mr MERCERON tiendra les membres de la commission au courant de ses démarches au fur et à mesure.

e. Commission communication

- Publication des comptes rendus de réunions de conseil.

A la suite de la parution d'un article de presse à l'encontre d'un conseiller, les membres de la commission propose une réaction en ces termes :

« Le conseil municipal désapprouve totalement le contenu d'un article paru dans la Nouvelle République à la suite du conseil municipal du mois de Novembre 2009.

En effet, sans même relater l'ensemble des débats, le journaliste s'est permis d'incriminer un conseiller municipal sur une expression malencontreusement utilisée et tout à fait inconsciente de sa part. Les conséquences de cet article ont été mal vécues par l'intéressé et son entourage et ceci est intolérable. Sans vouloir remettre en cause la liberté de la presse, le conseil municipal s'émeut de cet état de fait et souhaite ne plus lire de tels propos à l'encontre d'un élu.

Au sein du conseil municipal de Chiché, les débats sont francs et directs et notre souhait est que cela continue dans une ambiance sereine de travail et d'écoute respective.

Le conseil municipal souhaite mettre un terme à cet épisode regrettable. »

Par ailleurs, les comptes rendu sommaires de décembre et de janvier seront publiés seulement sur le site internet de la commune car les diverses questions à l'ordre du jour n'auraient plus raisons d'être aujourd'hui.

- site internet : réunion prévue avec Thomas VERGNAUD le 27 février pour régler le problème de la publicité sur le site de la commune.
- vœux du maire : tous les habitants de Chiché seront invités à participer.

Pour tous ces points, le conseil approuve les propositions de la commission.

- Formation défibrillateur : prévoir une formation pour les responsables d'association et éducateurs sportifs de la commune. Mr FAURET pourrait intervenir avec la Croix Rouge.
- Diverses assemblées générales ont eu lieu :
 - o Informatique à Chiché
 - o Rencontre des conseils paroissiaux de Chiché – Boismé et Faye l'abbesse
 - o Tarot Club
 - o Randonnées chichéennes
 - o FDGDON : campagne de lutte collective contre les ragondins : on constate une diminution des prises. Il y a, en effet, de moins en moins de communes qui participent et moins de piégeurs. Revoir pour l'année 2011 si l'on doit continuer dans ces conditions ?
 - o Assemblées générales à venir :
 - Les donneurs de sang le 12 février
 - Les bois d'Amailloux le 12 février
 - Réunion de présentation du Relais Assistante Maternelle (R.A.M.) le 16 février à 20 h à laquelle toutes les assistantes maternelles et parents intéressés sont invités à participer.
 - Réunion de la Commission Locale d'Informations et de Surveillance pour l'exploitation du Centre d'Enfouissement Technique d'Amailloux le 19 février
 - U.C.A. le 5 mars
- La présidente du Conseil Régional nous a adressé un courrier pour faire un point sur les aides régionales attribuées :
 - o SAS CFCA : convention régionale de développement de l'emploi par l'économie (30.000 €)
 - o QUEREY Julien : Dispositifs d'aides aux particuliers pour la construction de maisons en bois économes en énergie (8.000 €)
 - o Commune de CHICHE : Sauvegarde et accès aux services publics – multiservices (50.000 €)
 - o Association de la Gym : Tickets Sports pour 4 jeunes : (100 €)

f. Compte rendu de la réunion du groupe de travail « environnement – déchets »

Prochaine réunion le 10 février.

3. CONVENTION POUR EXTENSION DU RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE (RAM) DE BRESSUIRE A CHICHE

Depuis plusieurs années, le CCAS de Bressuire gère un Relais Assistantes Maternelles (RAM) qui poursuit différents objectifs :

- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil de l'enfant chez l'assistante maternelle : activités d'éveil, réunions d'informations...
- Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents et les assistantes maternelles.
- Participer à l'analyse des besoins du territoire en matière d'accueil du jeune enfant.

Suite à une réflexion associant les communes de Bressuire, Chiché, Boismé et Faye l'Abbesse, il est envisagé que ces missions soient mises en oeuvre sur l'ensemble de ces territoires grâce à l'extension du RAM de Bressuire.

Dans ce cadre, pour une première année d'expérimentation, du 1.02.2010 au 31.01.2011, le temps hebdomadaire nécessaire au fonctionnement de ce projet a été estimé à 59h :

- Temps complet de l'éducatrice de jeunes enfants déjà en poste
- Recrutement d'un « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi passerelle » à hauteur de 24h/semaine.

Les dépenses communes de fonctionnement seront financées en fonction du nombre de places agréées chez les assistantes maternelles de chaque commune.

Proposition :

Signer la convention actant l'extension du RAM de Bressuire à Chiché, Boismé et Faye l'Abbesse

Application au 1^{er} février 2010.

Participation financière de la commune de Chiché pour 51 places, soit une participation de 2.087 € pour l'année 2010.

Le conseil accepte la convention et donne tous pouvoirs au maire pour la signer.

4. APPROBATION DU COMPTE D'EMPLOI DE LA SUBVENTION ALLOUEE A L'ECOLE PRIVEE ET VOTE DE LA SUBVENTION 2010

Le compte d'emploi de la subvention 2009 allouée à l'école privée a été fourni par l'OGEC de l'école privée. Il s'élève à la somme totale de 69.304,40 € pour une subvention allouée de 66.372 €. Le maire propose au conseil municipal de l'approuver. Vote pour à l'unanimité.

Dans un 2^{ème} temps, il s'agit de voter le montant de la subvention 2010 accordée à ladite école.

Mr le maire informe le conseil que le montant des dépenses de fonctionnement pour l'école publique est de 65.883,30 € (selon état) pour 102 élèves accueillis soit une somme de 645,91 € par enfant inscrit au 1^{er} janvier 2010.

Cette somme sera donc allouée aux enfants de la commune inscrits à l'école privée au 1^{er} janvier 2010, soit au total 101 enfants. Le total est donc de 65.236,91 € pour l'année 2010.

5. POINT SUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA GARDERIE

Coût estimatif des travaux :	160.000 € HT
Maitrise d'œuvre :	30.000 € HT
Mission SPS :	1.800 € HT
Mobilier (prévisions) :	20.000 € HT
Total :	210.000 € HT – 250.000 € TTC
Financement :	
Conseil Régional (FRIL) :	50.000 €
C.A.F. :	20.000 €

De plus, avec les participations de l'état (par la D.G.E. 2010), du Conseil Général par le programme PROXIMA, on peut espérer un niveau de subventionnement de **60 à 70 %**.

Plus un prêt MSA au taux de 2 % dont le montant reste à définir.

6. ACHAT DE LA PARCELLE A Monsieur Pierre CROISE SISE RUE DU COMMERCE

Un courrier a été reçu en mairie signifiant l'accord de la famille CROISE pour 6 € le m².

Accord du conseil.

7. EMBAUCHE EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION A LA CANTINE

Le nombre d'enfants est croissant (185 à ce jour), une aide au personnel serait nécessaire de façon provisoire.

Les conditions pour prétendre à un C.U.I. sont les suivantes : inscrit comme demandeur d'emploi 12 mois dans les 18 derniers mois.

Coût pour la commune : 10 % du salaire sur une base de 24 heures maximum financées.

Pôle Emploi proposera une liste de personnes. Le choix sera ensuite fait par un jury à constituer.

8. PERMIS DE CONSTRUIRE POUR BATIMENTS EQUIPES DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

De nombreux projets voient le jour en ce moment avec des aides relativement importantes.

Procédure : la DDE instruit les dossiers et propose un arrêté au maire qui le signe.

Dans le cas présent, il s'agit de la construction d'un bâtiment agricole d'une hauteur de 12 m, sur lequel des panneaux seraient intégrés. La question que posent les services de la DDE : le bâtiment est-il réellement utile à l'activité agricole ?

Rappel : ce projet de 1700 m² se situe dans la zone agricole du PLU, et le règlement du PLU n'interdit pas ce genre de construction.

Vote pour ou contre l'édification d'un tel bâtiment ?

Nombre de bulletins de vote : 19

Pour : 16

Contre : 2

Blanc : 1

Le permis de construire sera donc accordé.

A ce sujet, il faut envisager une révision du PLU pour protéger l'environnement et créer des zones réservées à certains usages.

9. DEMANDE D'INVESTISSEMENT A LA SALLE DE THEATRE

Les Amis du Théâtre sollicitent l'aide de la commune pour le revêtement des fauteuils de la salle de théâtre.

L'association prendrait en charge 50 % de l'investissement.

Devis 6.500 € TTC.

Le conseil accepte à l'unanimité.

10. Questions diverses

Aides pour Haïti :

La Communauté de communes n'envisage pas d'action spécifique.

Mlle COUDREAU étudiera donc la question en envisageant une aide sous une autre forme. A suivre.